Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_096-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_096

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

OBJET :

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2027-2030 du CDG 38

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le mercredi 21 octobre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire – Mmes Caroline HALLE, Sonia LAZREG SEGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS – MM. Patrick DESCHARRIERES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PERIN, Adjoint(e)s. Mmes Sophie ARMAND, Marie-Claire ALBERTO, Emeline BUCHOUD, Hélène VACELET. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Jérôme VINTI, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Antoine MOUDRU-BARRE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA), Mme Ruxandra HERA (pouvoir à M. Jean-Baptiste PERIN), Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), Mme Anne GHELFI (pouvoir à M. Patrick DESCHARRIERES), Mme Ambre GUITTRE (pouvoir à Mme Sonia LAZREG SEGARD), M. Laurent DESGOUIS (pouvoir à Alain MAFFET), M. Philippe COURTOIS (pouvoir à Paul KLEIN).

Absente non-excusée : Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

Le Maire expose :

Vu, le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L452-42, L827-7 et L827- 8 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 octobre 2025 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_096-DE

Vu la délibération du 9 juillet 2026 du conseil d'administration du CDG38 attribuant la convention d'assurance statutaire au groupement RELYENS/CNP, ainsi que la convention de participation subséquente signée par le CDG38 en date du 22 juillet 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2025 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Vu les garanties et tarifs proposés,

Considérant que les Centres de Gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire pour le compte des Collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ;

Considérant que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ;

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entre en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de quatre ans, le prestataire retenu étant le groupement Relyens/ CNP assurance ;

Il est proposé au Conseil municipal qu'à la date du 1er janvier 2027, la Commune adhère au contrat d'assurance garanties statutaires proposé par le groupement RELYENS/CNP via le CDG38.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DÉCIDE

- **D'adhérer** au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 proposé par le CDG38 à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2030, avec faculté de résiliation annuelle (cf. ci-après), selon les taux et prestations suivantes :

Risques potentiellement garantis :

- *Accident de travail / maladie professionnelle*
- *Maladie ordinaire*
- *Temps partiel thérapeutique*
- *Longue maladie / maladie longue durée*
- *Disponibilité d'office*
- *Maternité / paternité / adoption*
- *Décès*

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_096-DE

AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL (Choix de la Collectivité ci-dessous)

Niveau : Prestations à 90 % Sauf décès à 100 %	Taux de cotisation par garantie et franchise	Décès		0,20 %
		Accident de Travail Mal. Prof.	FR 0 J	1,49 %
			FR 30 J	
			FR 60 J	
		LM LD	FR 0 J	
			FR 30 J	
			FR 60 J	
			FR 90 J	
		MO	FR 20 J	
			FR 30 J	
		MAP	Néant	
			FR 30 J	
	Tous risques	Tx cotisation	FR 30 J	

AGENTS AFFILIÉS À L'IRCANTEC (Choix de la Collectivité ci-dessous)

Formule à 90% tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
30 jours	0,20 %

Afin de sécuriser l'équilibre financier contractuel, ces taux seront réévalués chaque année comme suit :

- Année 2028 : + 3% (taux fixe)
- Année 2029 : + 5% (plafond maximum)
- Année 2030 : + 5% (plafond maximum)

- **De prendre acte** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, et représentent la contrepartie de la procédure de mise en concurrence et du suivi assurés par les services du CDG38 tout au long du contrat, avec l'assistance d'un assistant maître d'ouvrage rémunéré par le CDG38,

- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la Commune à la convention,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_096-DE

- **De prendre acte** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 2 mois.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET

MAIRIE DE MONTBONNOT-ST-MARTIN (Isère)